



---

**CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE,  
ORDINAIRE ET ELECTIVE**

**SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020**

**De 14h00 à 18h30**

**L'Union**

Maison des sports, rue Puy de Sancy

Salle C1



Aux Présidents de Clubs FFAB.

Toulouse, le 2 septembre 2020

Chères Présidentes,  
Chers Présidents,

Comme à chaque fin d'olympiade et le début d'une nouvelle olympiade, nous allons avoir une assemblée générale électorale le 26 septembre 2020. Elle sera précédée d'une AG extraordinaire afin de modifier les statuts puis d'une AG ordinaire afin de modifier le R.I. et traiter les affaires classiques.

Les **modifications des textes** des statuts et du R.I. concernent principalement :

- la **représentation des deux sexes** dans les instances dirigeantes qui doit être conforme au code du sport (nous avons un régime dérogatoire pour les élections de 2016) ;
- l'Assemblée Générale fédérale a validé le **principe d'un non cumul** entre la fonction de président d'une structure territoriale et la fonction de président, trésorier ou secrétaire d'une autre structure territoriale.

Cette AG électorale sera le temps fort de notre réunion. Importante pour les 4 nouvelles saisons, elle demande à chacune et à chacun, d'être présent et d'y participer. Vu les trois AG les différents rapports de commissions ne seront pas lus. Chacun doit en prendre connaissance. En revanche et statutairement les rapports du Président, de la Secrétaire Générale et de la Trésorière seront lus en séance.

Vous allez choisir et voter pour un nouveau Comité Directeur qui choisira un ou une Président(e) et sa candidature sera présentée en AG électorale pour un vote définitif.

Sachez qu'il va y avoir un renouvellement important, y compris pour la Présidence, avec des sortants et d'autres membres qui se représentent.

Avec la Covid, nous respecterons les gestes barrières, la distanciation et le masque sera obligatoire durant la réunion. Nous établirons une liste avec coordonnées (adresse, tel, e-mail) des présents.

Le Président et les membres du Comité Directeur actuels comptent vraiment sur votre présence. Chaque Président de Clubs, ou son représentant y sont invités. Ce sera une façon élégante et sympathique pour les remercier de leur travail bénévole effectué durant ces 4 ans passés.

Voilà mes amis, le message à vous livrer, avant cette date importante.

À très bientôt au plaisir de vous retrouver.  
Amicalement.

Raymond Solano.  
Président de Ligue Occitanie d'Aïkido et de Budo ( FFAB).  
Président du Comité Inter-départemental M-P d'Aïkido et de Budo (FFAB).



## Ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 septembre 2020 à L'Union

*Vous trouverez en pièce jointe le document relatif à l'affaire inscrite.*

1. Approbation des statuts du Comité Interdépartemental Midi Pyrénées (changement notable : mise en conformité avec le code du sport sur la représentation de chaque sexe au Comité Directeur) –Résolution n°1

*Modalités du vote :*

- quorum requis : la moitié au moins de ses membres représentant au moins la moitié des voix doit être présente ou représentée ;
- majorité requise : les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des 2/3 des membres présents, représentant au moins les 2/3 des voix.

## Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 septembre 2020 à L'Union

*Vous trouverez en pièces jointes les documents relatifs aux affaires inscrites, le cas échéant.*

1. Adoption du PV de l'AGO du 26/10/2019 – Résolution n°2
2. Rapport moral du Président
3. Rapport d'activités 2019/2020 – Résolution n°3
4. Rapport financier du Trésorier et approbation du compte de résultat 2019/2020 – Résolution n°4
5. Approbation du règlement intérieur du Comité Interdépartemental Midi Pyrénées (adoption du RI type voté par l'AG fédérale en décembre 2019) (changement notable : incompatibilité entre la fonction de président du CID et fonction de président, trésorier et secrétaire de la Ligue). – Résolution n°5
6. Adoption du budget prévisionnel 2020/2021 – Résolution n°6
7. Approbation de la charte de la Commission Technique – Résolution n°7
8. Rapports des différents responsables de Départements et des Commissions.
9. Questions diverses

*Modalités du vote :*

- quorum requis : la moitié des voix dont disposent ses membres est présente ou représentée.
- majorité requise : tous les votes requis le sont à la majorité absolue des voix exprimées et des bulletins blancs et nuls.



## Ordre du jour de l'Assemblée Générale électorale du 26 septembre 2020 à L'Union

*Vous trouverez en pièce jointe les documents relatifs aux affaires inscrites, le cas échéant.*

### ❖ ELECTION DU COMITE DIRECTEUR FAITE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Mise en place du bureau de vote
2. Annonce des candidatures recevables par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
3. Présentation des candidats
4. Election des membres du Comité Directeur – Résolution n°8
5. Dépouillement public et établissement par le bureau de vote de la liste des candidats élus au Comité Directeur, en tenant compte de la représentation obligatoire :
  - des courants techniques, des Budos affinitaires et des disciplines affiliées (article 11.3 des statuts) : 2 places réservées, une pour le GHAAN l'autre pour la SYSTEMA
  - de chaque sexe (article 11.4 des statuts) : le CID compte plus de 25% de femmes, soit 8 places réservées à chaque sexe ;
  - d'un médecin au moins (article 11.5 des statuts).
6. Proclamation des résultats (dans l'ordre des voix obtenues) par le président du bureau de vote.

### ❖ REUNION DU COMITE DIRECTEUR NOUVELLEMENT ELU 2020-2024

7. Réunion du Comité Directeur nouvellement élu pour :
  - désigner un(e) candidat(e) à la présidence du Comité Directeur;
  - désigner les autres membres du bureau (vice-président, secrétaire et secrétaire adjoint, trésorier et trésorier-adjoint) ;
  - Désigner le(s) membre(s) d'honneur
8. Désignation si possible des responsables de commission éventuellement mises en place (Enfants/Jeunes, Seniors, Aïki-Taïso, Féminines, Médicale, Communication).

### ❖ RETOUR DEVANT L'ASSEMBLEE GENERALE

9. Le (la) candidat(e) proposé(e) par le Comité Directeur présente ses orientations pour l'Olympiade à venir.
10. Vote sur le (la) candidat(e) proposé(e) par le Comité Directeur afin de le (la) désigner (ou non) comme Président(e).  
(À défaut de majorité obtenue, le Comité Directeur se réunira de nouveau pour proposer un nouveau nom, et un nouveau vote sera fait).

#### Modalités du vote :

- quorum requis : la moitié des voix dont disposent ses membres est présente ou représentée.

- majorité requise :

- pour l'élection du Comité Directeur par l'Assemblée Générale : élection au scrutin secret uninominal à un tour, à la majorité relative des suffrages exprimés et des bulletins blancs et nuls ;
- pour la désignation du candidat à proposer par le Comité Directeur et du bureau : scrutin secret uninominal à un tour à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs et nuls
- pour le vote de l'Assemblée Générale sur le (la) candidat(e) proposé(e) à la présidence : vote à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs ou nuls

Président : Raymond Solano Tél : 06.13.31.90.59 - E-mail : [osteo.sol31@gmail.com](mailto:osteo.sol31@gmail.com)

Adresse courrier Ligue :

Ligue Midi-Pyrénées d'Aïkido et de Budo, Claudine Serpaud, 7 rue de l'Ousseau, 31830 Plaisance du Touch

E-mail : [secretaire@aikido-midipyrenees.org](mailto:secretaire@aikido-midipyrenees.org) - Siège social : 15 avenue Camille Pujol 31500 Toulouse.

Site web : <http://aikido-midipyrenees.org/>



## POUVOIR

Je soussigné Monsieur ou Madame .....  
 Président(e) du club de .....  
 Donne pouvoir à : M .....  
 Ou à défaut à : M.....

afin de me représenter aux Assemblées Générale Extraordinaire, Ordinaire et Elective du C.I.D Midi Pyrénées d'Aïkido et de Budo –FFAB du 26 septembre 2020, ou à toutes autres Assemblées qui en seraient la conséquence par voie de remise ou d'ajournement.

Pour cela, prendre connaissance de tous les documents, renseignements, signer les feuilles de présence, prendre part à toutes discussions, émettre tous votes, signer toutes pièces, substituer et, globalement faire le nécessaire.

Fait à ..... le .....

Faire précéder la signature de :  
**Bon pour pouvoir**

Faire précéder la signature de :  
**Accepte le présent pouvoir**

### VOTES

Résolution N°	Pour	Contre	Abstention	
<b>01</b>				
<b>02</b>				
<b>03</b>				
<b>04</b>				
<b>05</b>				
<b>06</b>				
<b>07</b>				
<b>08</b>				
<b>09</b>				

**Dans le cas où cette grille ne serait pas entièrement complétée, tout pouvoir sera donné à mon mandataire pour voter à ma place.**

Article 7 des statuts en vigueur : « Les représentants des clubs disposent à l'Assemblée Générale d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement (club) pour la saison écoulée, soit entre le 1er juillet et le 30 juin de la saison sportive précédant l'Assemblée Générale (listing au 30 juin).

Ces derniers ne pourront représenter au plus que trois groupements (clubs) et disposer au plus de deux pouvoirs (un mandat et deux pouvoirs maximum).»

Président : Raymond Solano Tél : 06.13.31.90.59 - E-mail : [osteo.sol31@gmail.com](mailto:osteo.sol31@gmail.com)

Adresse courrier Ligue :

Ligue Midi-Pyrénées d'Aïkido et de Budo, Claudine Serpaud, 7 rue de l'Ousseau, 31830 Plaisance du Touch

E-mail : [secretaire@aikido-midipyrenees.org](mailto:secretaire@aikido-midipyrenees.org) - Siège social : 15 avenue Camille Pujol 31500 Toulouse.

Site web : <http://aikido-midipyrenees.org/>